

RAPPORT N° 97/8 -33
au Conseil Municipal

OBJET

APPROBATION DE L'AVANT PROJET MODIFICATIF (AP2) DU TCSP

Par délibération n° 97/3-01 du 12 mai 1997, vous avez approuvé les études d'Avant Projet du TCSP et vous m'avez autorisé à solliciter le Préfet pour la mise en place de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

L'enquête préalable à la DUP a été organisée par le Préfet du 11/07/97 au 11/08/97 conjointement à l'enquête parcellaire, et a été conclue par le rapport du Commissaire Enquêteur du 30/09/97, lequel a émis un avis favorable au projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la fin de l'enquête à la Préfecture et à la Mairie de Saint-Denis.

Pour tenir compte des nombreux avis qui se sont exprimés lors de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a formulé un certain nombre d'observations en vue d'améliorer le projet. Dans ce but, et comme cela avait été prévu dans la mission du maître d'oeuvre (phase AP2), une reprise de l'Avant Projet a été engagée et a conduit à l'établissement d'un document intitulé "Avant Projet Modificatif" daté de novembre 1997 ; ce dossier, ainsi que l'Avant Projet (Volumes 1 et 2), sont consultables en Mairie à la Direction des Transports Publics.

La note de synthèse, annexée au présent rapport, récapitule les modifications apportées.

Je vous rappelle que la maîtrise d'ouvrage de cette opération sera transférée dès le 1er janvier 1998 à la CINOR, Autorité Organisatrice des Transports sur le PTU de la Communauté, ainsi que le mandat de réalisation confié par la Ville à la SODIPARC.

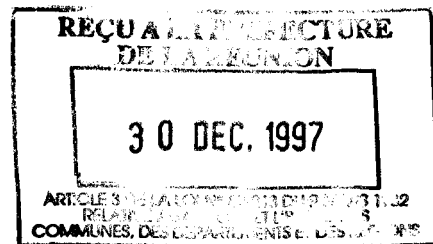
En conséquence, je vous demande :

RAPPORT N° 97/8 -33

– d'approuver le dossier d'Avant Projet Modificatif (AP2) du TCSP afin de permettre au mandataire SODIPARC de poursuivre la réalisation du programme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 97/8-33
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 décembre 1997**

OBJET

APPROBATION DE L'AVANT PROJET MODIFICATIF (AP2) DU TCSP

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le rapport N° 97/8 -33 du Maire;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, premier Adjoint au Maire
Présenté au nom des Commissions Aménagement, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le dossier d'Avant Projet Modificatif (AP2) du TCSP afin de permettre au mandataire SODIPARC de poursuivre la réalisation du programme.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis

le

26 DEC. 1997

LE MAIRE

Michel TAMAYA



**REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION**

30 DEC. 1997

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

TCSP DE SAINT-DENIS

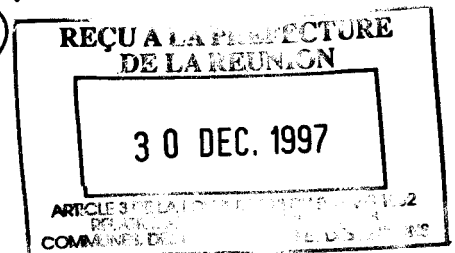
AVANT PROJET MODIFICATIF (AP2)

NOTE DE SYNTHESE

ANNEXE AU RAPPORT N° 97/8-33

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 19 DEC. 1997

LE MAIRE



26 novembre 1997

SOMMAIRE

I - RAPPEL DE L'AVANT PROJET ET DU DEROULEMENT DES ETUDES

II - MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS APPORTES AU PROJET

2.1. Infrastructures du TCSP

2.2. Pôle d'échanges Océan - Petit Marché

2.3. Plateau Piéton

2.4. Opérations connexes

III - PROGRAMMATION ET COUTS DE REALISATION

I - RAPPEL DE L'AVANT PROJET ET DU DEROULEMENT DES ETUDES

L'Avant Projet du TCSP a été approuvé par délibération n° 97/3-01 du Conseil Municipal du 12/05/97 sur la base de la "note de synthèse de l'Avant Projet" datée du 29/04/97 et du dossier complet d'Avant Projet daté d'avril 1997.

Par la suite, l'enquête conjointe d'Utilité Publique et parcellaire a été organisée du 11/07/97 au 11/08/97 ; elle a été conclue par le rapport favorable du Commissaire Enquêteur du 30/09/97, qui formule dans son avis un certain nombre de recommandations pour améliorer le projet suite aux demandes émises par le public lors de l'enquête.

Sur cette base, et en intégrant des observations de détail provenant des Services de la Ville et du Service Départemental de l'Architecture (SDA), l'Avant Projet a été repris conformément à ce qui était prévu au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement INCOM - SEEE - INGEROP.

L'ensemble des modifications fait l'objet d'un dossier complet dont la synthèse est exposée ci-après.

II - MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS APPORTES AU PROJET

2.1. Infrastructures du TCSP

* Station Saint-Jacques :

- la station est recentrée dans l'axe de la rue du Maréchal Leclerc, avec une acquisition foncière au Nord de l'avenue.

* Zone du Butor :

- reprise de l'échangeur avec la rue du Butor pour autoriser l'accès vers l'Est (rue Rambaud) tant depuis la rue Maréchal Leclerc que du boulevard Lancastel, et permettre le demi-tour des véhicules venant de la rue Maréchal Leclerc.
- la voie de circulation VP est placée au Sud, au contact des voies de desserte du quartier de Champ Fleuri et des commerces riverains.

* Rue Maréchal Leclerc entre Océan et Butor :

- réalisation d'emplacements de stationnement longitudinal en plus grand nombre.

2.2. Pôle d'échanges Océan - Petit Marché

La voirie interne de l'îlot a été légèrement décalée vers le Nord pour mieux correspondre aux continuités viaires prévues au POS de part et d'autre de l'îlot.

Par ailleurs, la concertation entamée avec le Conseil Général, Autorité Organisatrice du réseau de cars interurbains, conduit à préconiser de réserver la circulation sur les voies de la zone d'échanges exclusivement aux transports en commun. Pour répondre à cette demande, une opération connexe nouvelle est identifiée (voir plus bas).

Le programme des bâtiments de la zone d'échanges doit également être mis au point avec le Conseil Général, ainsi que les modalités de réalisation (maîtrise d'ouvrage, foncier, etc.).

2.3. - Plateau Piéton

A la demande du SDA, l'implantation du stationnement le long de la rue Juliette Dodu a été reprise pour préserver l'aspect rectiligne de la voie en accord avec le damier du centre ville.

Une option de traitement de la rue Pasteur a été étudiée pour l'intégrer au plateau piéton dans la section comprise entre la rue de Paris et la rue Juliette Dodu, avec un statut de rue semi piétonne : maintien d'une voie de circulation et d'une file unique de stationnement, retraitement complet du sol pour élargir les 2 trottoirs avec des matériaux identiques à ceux du plateau piéton.

2.4. Opérations connexes

La liste des opérations connexes réalisées dans le cadre de l'opération TCSP est modifiée comme suit :

- aménagement de la rue des Limites en lien avec le traitement du plateau piéton jusqu'à la rue Sainte-Anne, et de la rue Sainte-Anne de la rue Leclerc jusqu'à la ruelle des Chinois,
- abandon de l'aménagement de la ruelle Turpin, la fonction demi-tour sur la rue Leclerc étant intégré au carrefour du Butor,

et complétée par les opérations suivantes :

- réalisation d'une voie d'accès au boulevard de l'Océan à partir du boulevard Lancastel venant de l'Ouest, sur le parking ISAUFER,
- aménagement d'une aire de stationnement à l'extrémité de la rue Maréchal Leclerc, dans l'espace dégagé par l'échangeur du Butor,
- réalisation d'un accès à la cité scolaire du Butor par la route Digue et aménagement d'une zone de stationnement et de dépose des élèves,
- aménagement de l'espace public à l'angle des avenues Delattre de Tassigny / Stanislas Gimart, en lien avec l'entrée du Collège des 2 Canons,
- réhabilitation de la case créole située rue Pasteur face au terminus Hôtel de Ville, pour réaliser un point service pour les voyageurs et pour les besoins d'exploitation.

III - PROGRAMMATION ET COÛTS DE REALISATION

Le montant global de l'opération, fixé à 241,7 MF Hors Taxes, est confirmé ; les opérations connexes nouvelles sont réalisées grâce aux provisions constituées dans l'enveloppe financière prévisionnelle.

Les premiers ordres de service de démarrage des travaux interviendront en mai 1998 ; le programme de réalisation est confirmé :

- mai 1998 - février 1999 : TCSP de l'Hôtel de Ville au boulevard de l'Océan et Plateau Piéton ; une première phase de réorganisation du réseau de bus sera mise en place à la rentrée de février 1999.
- octobre 1998 - mars 2000 : TCSP du boulevard de l'Océan au Mail du Chaudron.
- mise en service globale : 2ème trimestre 2000.